



**Revue des Sciences humaines  
et sociales, Lettres, Langues et  
Civilisations**

**ISSN  
2958-2814**

**Numéro 003, Juin 2023**

**Université Alassane Ouattara  
UFR Communication Milieu et Société**

***akiri-uao.org***



**ISSN 2958-2814**

Site web: <https://akiri-uao.org/>

E-mail: [revueakiri@gmail.com](mailto:revueakiri@gmail.com)

**Editeur**

UFR Communication, Milieu et Société  
Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)



## **INDEXATIONS INTERNATIONALES**

Pour toutes informations sur l'indexation internationale de la revue *AKIRI*, consultez les bases de données ci-dessous :

**auré HAL**  
accès aux données  
de référence de HAL

<https://aurehal.archivesouvertes.fr/journal/read/id/398946>

**Mir@bel**  
“(RE) CUEILLIR  
LES SAVOIRS”

<https://reseau-mirabel.info/revue/15150/Akiri>

## **Equipe Editoriale**

Coordinateur Général : BRINDOUMI Kouamé Atta Jacob

Directeur de publication : MAMADOU Bamba

Rédacteur en chef : KONE Kiyali

Chargé de diffusion et de marketing : KONE Kpassigué Gilbert

Webmaster : KOUAKOU Kouadio Sanguen

## **Comité Scientifique**

SEKOU Bamba, Directeur de recherches, IHAAA, Université Félix Houphouët-Boigny

OUATTARA Tiona, Directeur de recherches, IHAAA, Université Félix Houphouët-Boigny

LATTE Egue Jean-Michel, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

FAYE Ousseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop

GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches, CNRST,

ALLOU Kouamé René, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny

KAMATE Banhouman André, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny

ASSI-KAUDJHIS Joseph Pierre, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

SANGARE Abou, Professeur titulaire, Université Peleforo Gbon Coulibaly

SANGARE Souleymane, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

COULIBALY Amara, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

NGAMOUNSIKA Edouard, Professeur titulaire, Université Marien N'gouabi de Brazzaville

KOUASSI Kouakou Siméon, Professeur titulaire, Université de San-Pedro

BATCHANA Essohanam, Professeur titulaire, Université de Lomé

N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Université Marien N'gouabi de Brazzaville

DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

NGUE Emmanuel, Maître de conférences, Université de Yaoundé I

N'GUESSAN Mahomed Boubacar, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny

BA Idrissa, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop

KAMARA Adama, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop

ALLABA Djama Ignace, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny

DIARRASSOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

TOPPE Eckra Lath, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

M'BRA Kouakou Désiré, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

## Comité de Lecture

BATCHANA Essohanam, Professeur titulaire, Université de Lomé  
 N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Marien N'gouabi de Brazzaville  
 CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara  
 FAYE Ousseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop  
 BA Idrissa, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop  
 BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara  
 SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop  
 GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches,  
 DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara  
 BRINDOUMI Atta Kouamé Jacob, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara  
 DIARRASOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara  
 ALABA Djama Ignace, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara  
 DEDE Jean Charles, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara  
 BAMBA Abdoulaye, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny  
 SANOGO Lamine Mamadou, Directeur de recherches, CNRST, Ouagadougou  
 GOMA-THETHET Roval, Maître-Assistant, Université Marien N'gouabi de Brazzaville  
 GBOCHO Roselyne, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara  
 SEKA Jean-Baptiste, Maître-Assistant, Université Lorognon Guédé,  
 BAKAYOKO Mamadou, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara  
 SANOGO Tiantio, Assistante, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle  
 ETTIEN N'doua Etienne, Assistant, Université Félix Houphouët-Boigny  
 DJIGUE Sidjé Edwige Françoise, Assistante, Université Alassane Ouattara  
 YAO Elisabeth, Assistante, Université Alassane Ouattara

## Contacts

Site web: <https://akiri-uao.org/>

E-mail: [revueakiri@gmail.com](mailto:revueakiri@gmail.com)

Tél. : + 225 0748045267 / 0708399420/ 0707371291

**Indexations internationales :**

**Auré HAL :** <https://aurehal.archivesouvertes.fr/journal/read/id/398946>

**Mir@bel :** <https://reseau-mirabel.info/revue/15150/Akiri>

## PRESENTATION DE LA REVUE AKIRI

Dans un environnement marqué par la croissance, sans cesse, des productions scientifiques, la diffusion et la promotion des acquis de la recherche deviennent un impératif pour les acteurs du monde scientifique. Perçues comme un patrimoine, un héritage à léguer aux générations futures, les productions scientifiques doivent briser les barrières et les frontières afin d'être facilement accessibles à tous.

Ainsi, s'inscrivant dans la dynamique du temps et de l'espace, la revue « *AKIRI* » se présente comme un outil de promotion et de diffusion des résultats des recherches des enseignants-chercheurs et chercheurs des universités et de centres de recherches de Côte d'Ivoire et d'ailleurs. Ce faisant, elle permettra aux enseignants-chercheurs et chercheurs de s'ouvrir davantage sur le monde extérieur à travers la diffusion de leurs productions intellectuelles et scientifiques.

*AKIRI* est une revue à parution trimestrielle de l'Unité de Formation et de Recherches (UFR) : Communication, Milieu et Société (CMS) de l'Université Alassane Ouattara. Elle publie les articles dans le domaine des Sciences humaines et sociales, Lettres, Langues et Civilisations. Sans toutefois être fermée, cette revue privilégie les contributions originales et pertinentes. Les textes doivent tenir compte de l'évolution des disciplines couvertes et respecter la ligne éditoriale de la revue. Ils doivent en outre être originaux et n'avoir pas fait l'objet d'une acceptation pour publication dans une autre revue à comité de lecture.

## **PROTOCOLE DE REDACTION DE LA REVUE AKIRI**

La revue **AKIRI** n'accepte que des articles inédits et originaux dans diverses langues notamment en allemand, en anglais, en espagnol et en Français. Le manuscrit est remis à deux instructeurs, choisis en fonction de leurs compétences dans la discipline. Le secrétariat de la rédaction communique aux auteurs les observations formulées par le comité de lecture ainsi qu'une copie du rapport, si cela est nécessaire. Dans le cas où la publication de l'article est acceptée avec révisions, l'auteur dispose alors d'un délai raisonnable pour remettre la version définitive de son texte au secrétariat de la revue

### **Structure générale de l'article :**

Le projet d'article doit être envoyé sous la forme d'un document Word, police Times New Roman, taille 12 et interligne 1,5 pour le corps de texte (sauf les notes de bas de page qui ont la taille 10 et les citations en retrait de 2 cm à gauche et à droite qui sont présentées en taille 11 avec interligne 1 ou simple). Le texte doit être justifié et ne doit pas excéder 18 pages. Le manuscrit doit comporter une introduction, un développement articulé, une conclusion et une bibliographie.

### **Présentation de l'article :**

- Le titre de l'article (15 mots maximum) doit être clair et concis. De taille 14 pts gras, il doit être centré.
- Juste après le titre, l'auteur doit mentionner son identité (Prénom et NOM en gras et en taille 12), ses adresses (institution, e-mail, pays et téléphones en italique et en taille 11)
- Le résumé (200 mots au maximum) présenté en taille 10 pts ne doit pas être une reproduction de la conclusion du manuscrit. Il est donné à la fois en français et en anglais (abstract). Les mots-clés (05 au maximum, taille 10pts) sont donnés en français et en anglais (key words)
- Le texte doit être subdivisé selon le système décimal et ne doit pas dépasser 3 niveaux exemples : (1. - 1.1. - 1.2. ; 2. - 2.1. -2.2. - 2.3. - 3. - 3.1. - 3.2. etc.)
- Les références des citations sont intégrées au texte comme suit : (L'initial du prénom suivi d'un point, nom de l'auteur avec l'initiale en majuscule, année de publication suivie de deux points, page à laquelle l'information a été prise). Ex : (A. Kouadio, 2000 : 15).
- La pagination en chiffre arabe apparaît en haut de page et centrée.
- Les citations courtes de 3 lignes au plus sont mises en guillemet français («... »), mais sans italique.

**N.B.** : Les caractères majuscules doivent être accentués. Exemple : État, À partir de ...

### **Références bibliographiques**

Ne sont utilisées dans la bibliographie que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, zone titre, lieu de publication, zone éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté entre guillemets et celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une presse écrite est présenté en italique. Dans la zone éditeur, on indique la maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la

revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2nde éd.).

Les références des sources d'archives, des sources orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

- Pour les sources orales, réaliser un tableau dont les colonnes comportent un numéro d'ordre, nom et prénoms des informateurs, la date et le lieu de l'entretien, la qualité et la profession des informateurs, son âge ou sa date de naissance et les principaux thèmes abordés au cours des entretiens. Dans ce tableau, les noms des informateurs sont présentés en ordre alphabétique
- Pour les sources d'archives, il faut mentionner en toutes lettres, à la première occurrence, le lieu de conservation des documents suivi de l'abréviation entre parenthèses, la série et l'année. C'est l'abréviation qui est utilisée dans les occurrences suivantes :  
Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire (A.N.C.I), 1EE28, 1899.
- Pour les ouvrages, on note le NOM et le prénom de l'auteur suivis de l'année de publication, du titre de l'ouvrage en italique, du lieu de publication, du nom de la société d'édition et du nombre de page.  
Ex : LATTE Egue Jean-Michel, 2018, *L'histoire des Odzukru, peuple du sud de la Côte d'Ivoire, des origines au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, L'Harmattan, 252 p.
- Pour les périodiques, le NOM et le(s) prénom(s) de l'auteur sont suivis de l'année de la publication, du titre de l'article entre guillemets, du nom du périodique en italique, du numéro du volume, du numéro du périodique dans le volume et des pages.  
Ex : BAMBAM Mamadou, 2022, « Les Dafing dans l'évolution économique et socio-culturelle de Bouaké, 1878-1939 », *NZASSA*, N°8, p.361-372.

**NB** : Les articles sont la propriété de la revue.



## SOMMAIRE

### SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

#### Géographie

1. **Diffusion des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et problématique de l'accès à l'internet mobile dans le département de Korhogo**  
KONE Kapiéfolo Julien ..... 1-16
2. **Impact des déchets ménagers et miniers sur l'environnement et sur la sante de la population de la sous-préfecture de M'bengue (Côte d'Ivoire)**  
KONE Kagbagnan, KONE Kapiéfolo Julien & COULIBALY Moussa ..... 17-35
3. **Étude géographique des parcs autos dans la ville de Bouaké (Côte d'Ivoire)**  
Firmain Kouakou N'GUESSAN..... 36-46
4. **Les activités artisanales et leurs conséquences sur l'environnement : une étude de cas à Yopougon nord-est (Abidjan-Côte d'Ivoire)**  
KOUADIO Konan Célestin, KONAN Amani Fulgence & BAMBA Mamadou ..... 47-60
5. **Health risk linked to the use of pesticides in The sub-prefecture of bazra-natis (ivory coast)**  
TAPE Bi Sehi Antoine.....61-78
6. **La situation de la sédentarisation des pasteurs peuls en Côte d'Ivoire : cas du département de Ferkessédougou**  
YOMAN N'Goh Koffi Michael ..... 79-98
7. **La réserve de Lamto (Côte d'Ivoire) : une aire protégée en proie à des activités anthropiques illicites**  
Ahou Suzanne N'GORAN & N'Guessan Simon ANDON..... 99-114
8. **Etalement urbain et développement des friches dans la ville de Bondoukou**  
KONAN Kouakou Attien Jean-Michel & KOSSONOU Yaoua Phoébé..... 115-131

#### Histoire

9. **L'agriculture au Songhay et dans les sociétés littorales ouest-africaines aux XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles**  
Amon Guy Serge ATCHIE..... 132-147
10. **Les mécanismes de gestion des conflits dans la société traditionnelle yaouré (XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)**  
N'Founoum Parfait Sidoine KOUAME..... 148-160
11. **Jeunes et partis politiques en Côte d'Ivoire : entre prise de conscience et instrumentalisation (1990-2020)**  
Hyacinthe Digbeugby BLEY ..... 161-177

<b>12. Les artisans de l'avènement d'Ibn Yasin au Sahara occidental</b>	
Issouf OUATTARA.....	178-189
<b>13. Tombouctou dans la rébellion du Balama es-sadeq : un activisme contestataire au Songhoy (XVI<sup>e</sup> siècle)</b>	
Jean Charles DÉDÉ.....	190-206
<b>14. Patrimoine culturel ivoirien dans la consolidation de l'identité nationale 1893-2018</b>	
OUATTARA Brahim.....	207-222
<b>Sociologie et anthropologie</b>	
<b>15. Gouvernance communale et gestion du personnel des mairies : cas de la mairie de Cocody</b>	
KOUADJO Koffi Stéphane.....	223-237
<b>Droit</b>	
<b>16. Droits de la femme en Côte d'Ivoire : de l'égalité des sexes en réalisation</b>	
Samuelle Bernice EBA.....	238-257
<b>COMMUNICATION, SCIENCE DU LANGAGE, ARTS</b>	
<b>Sciences du langage et de la communication</b>	
<b>17. Impacts communicationnels des ellipses dans les réseaux sociaux sur les résultats scolaires en Côte d'Ivoire</b>	
N'golo Koné SIONGO & Monvaly Badara TOURE.....	258-279
<b>18. Les représentations sociales de la maternité des adolescentes au Burkina Faso</b>	
Aïcha Tamboura-Diawara .....	280-293
<b>19. Incommunication et taux de divortialité élevé en Côte d'Ivoire : une incidence sociale</b>	
Antoine KOUAKOU & Kan Samuel KOUAKOU.....	294-309
<b>20. Financement non public des industries culturelles et créatives en Côte d'Ivoire : états et enjeux</b>	
Renaud-Guy Ahioua MOULARET .....	310-327
<b>LANGUES, LETTRES, CIVILISATIONS</b>	
<b>Anglais</b>	
<b>21. English lexical collocations: a challenge for Malian EFL learners</b>	
Sekou SISSOKO.....	328-345
<b>Lettres Modernes</b>	
<b>22. L'épicurisme dans Sylves de Jean-Joseph Rabearivelod'Alain Mabanckou</b>	
Gohi Jonas TA BI.....	346-360

## Patrimoine culturel ivoirien dans la consolidation de l'identité nationale 1893-2018

**OUATTARA Brahima**

*Université Peléforo Gbon Coulibaly (Korhogo-Côte d'Ivoire)*

[corvers92@gmail.com](mailto:corvers92@gmail.com) / [corvers92@upgc.edu.ci](mailto:corvers92@upgc.edu.ci)

### **Résumé**

Matériel ou immatériel, le patrimoine culturel constitue un ensemble d'éléments qui concourent à reconnaître à un peuple ou à une nation, son histoire, sa fierté et son identité culturelle. Comment ce patrimoine va-t-il contribuer à la consolidation d'une identité culturelle nationale ? Pour résoudre cette question, nous avons parcouru des écrits d'historiens, de sociologues et de littéraires. À cela, il faut ajouter l'apport des sources iconographiques. Cette étude a permis de comprendre comment, au-delà du divertissement (les festivals culturels régionaux, les carnivals), le patrimoine culturel a contribué à la consolidation de l'unité nationale, par la cohésion sociale et l'intégration des communautés ethniques, renforçant ainsi, la sociabilité entre les populations. Cet article est une contribution à la nécessité de valoriser, à travers des festivités, le patrimoine culturel ivoirien, de le sauvegarder et de l'intégrer dans la chaîne de production touristique nationale. L'étude se présente en trois étapes : la première analyse et fait l'historique du patrimoine culturel ivoirien à l'épreuve de la colonisation, la seconde aborde la question de la renaissance culturelle et celle liée à la restitution des biens culturels, la troisième étape aborde le patrimoine culturel comme vecteur de cohésion sociale et un levier économique.

**Mots-clés** : Culturel-festivités-nationale-patrimoine-restituer.

### **Abstract**

Tangible or intangible, cultural heritage is a set of elements that contribute to recognizing a people or a nation, its history, its pride and its cultural identity. How will this heritage contribute to the consolidation of a national cultural identity? In an attempt to resolve this question, we have read through the writings of historians, sociologists and literary scholars. To this must be added the contribution of iconographic sources. This study has made it possible to understand how, beyond entertainment (regional cultural festivals, carnivals), cultural heritage has contributed to the consolidation of national unity, through social cohesion and the integration of ethnic communities, strengthening thus, sociability between populations. This article is a contribution to the need to promote, through festivities, the Ivorian cultural heritage, to safeguard it and to integrate it into the national tourist production chain. The study is presented in three stages: the first analyzes and gives the history of the Ivorian cultural heritage to the test of colonization, the second addresses the question of cultural renaissance and that linked to the restitution of cultural property, the third stage addresses cultural heritage as a vector of social cohesion and an economic lever.

**Keywords**: Cultural-festivities- national-heritage- restore.

## Introduction

Outre des thèmes qui relèvent de l'économie, de la politique et tant d'autres sujets liés à l'étude de la société et des hommes, la culture occupe une place croissante dans la recherche historique. Longtemps réservés aux sociologues et aux anthropologues, les fêtes, les danses, les loisirs, les objets culturels constituent, pour les historiens, une approche nouvelle à laquelle ils accordent une démarche particulière. Discipline au carrefour des sciences, l'histoire s'intéresse à tous les domaines de recherche. En abordant dans une perspective historique, les préoccupations en lien avec la culture, cette étude lève le voile sur un pan des relations qui lient la Côte d'Ivoire à la France, l'ex puissance coloniale. À l'avènement de la colonisation, les peuples ivoiriens ont opposé un refus à l'ordre colonial. Devant ce rejet, des villages furent détruits et brûlés (J. N. Loucou, 2015 : 41). Des biens culturels, jugés maléfiques, diaboliques furent mis au feu ou emportés en Europe (P. Boutin, 2014 : 48). Déstabilisés et coupés de leur environnement sociologique et culturel, les Ivoiriens et en général les Africains apparaissent, aux yeux du colonisateur, comme des hommes sans culture, sans histoire (J. P. Paulhac, 2011 : 28). Au lendemain du discours prononcé le 28 novembre 2017 par le président français, Emmanuel Macron à l'université Joseph Ki Zerbo à Ouagadougou, capitale du Burkina Faso, sur sa volonté de restituer les biens culturels des Africains, à l'effet de susciter le développement autour du patrimoine culturel, il s'en est suivie plus tard la résurgence du débat autour de la restitution des biens culturels africains (F. Sarr et B. Savoy, 2018 : 1). Ce qui poussa des pays africains notamment le Bénin et la Côte d'Ivoire à relancer le débat sur la question de la restitution de leurs biens culturels en vue d'optimiser leur industrie culturelle, créative et touristique. Cette étude commence en 1893 et se termine en 2018. En 1893, la Côte d'Ivoire devient une colonie française. Les colonisateurs français décident alors de prendre possession de leur colonie et d'imposer leur autorité aux populations. De cette prise de contact, éclatent des conflits qui opposent les Français aux populations autochtones. Vaincus, les peuples ivoiriens sont spoliés de leurs biens culturels. Quant à l'année 2018, celle-ci marque la volonté des dirigeants ivoiriens de lancer, à travers le concept « *Sublime Côte d'Ivoire* », la volonté du gouvernement ivoirien de faire de la Côte d'Ivoire, un pays à vocation touristique à l'horizon 2025. Dès lors, la Côte d'Ivoire décide de reconquérir ses objets culturels détenus par la France.

Si le patrimoine culturel immatériel notamment les danses, les fêtes ont pu résister au rouleau compresseur du colonialisme et concourent à ce jour à la consolidation de l'unité nationale, il n'en est pas moins pour certains éléments du patrimoine culturel matériel, notamment, les

masques, les tambours, les objets de parures, qui se trouvent hors du territoire ivoirien. Ces biens culturels contribuent à alimenter l'industrie culturelle et touristique des occidentaux, sans contrepartie financière reversée aux Ivoiriens.

La question essentielle qui découle de tout ce qui précède est alors celle-ci : Comment le recouvrement et la valorisation de nos biens culturels, par des festivités, sont-ils indispensables à la construction de l'identité nationale ? L'objectif poursuivi par cette étude est celui de rappeler, à la fois, les circonstances de l'expropriation des biens culturels ivoiriens et les questions liées à leur retour, d'analyser la place qu'occupe le patrimoine culturel dans la quête de la construction nationale. Pour atteindre cet objectif, la démarche méthodologique de cette étude a consisté à convoquer les sources historiques et la documentation bibliographique axée principalement sur les ouvrages et les travaux scientifiques.

La mise en relation et l'analyse critique de ces informations ont permis d'enrichir cette réflexion. Des études sur la période coloniale en lien avec les biens culturels sont abondantes. Des auteurs y ont consacré d'importants travaux. Au nombre de ceux-ci, nous pouvons citer (J. N. Loucou, 2015 ; 2016) dans *Côte d'Ivoire : les résistances à la conquête coloniale ; La Côte d'Ivoire coloniale 1893-1960* ; « Histoire du peuplement » (D. Kobina, 1985) ; « La culture : Généralité » (G. N. Bouah, 1985) ; *Image de la mère dans l'art ivoirien* (B. Holas, 1975) ; *Rapport sur la restitution du patrimoine culturel africain. Vers une nouvelle éthique relationnelle* (F. Sarr et B. Savoy, 2018) ; « Comment se reconstituent les collections : l'exemple sénoufo » de (P. Boutin, 2014). De façon générale, les travaux de ces auteurs ont porté sur la période et les circonstances de déstabilisation des sociétés traditionnelles des peuples ivoiriens, du pillage et de l'expropriation de leurs biens culturels. Ces auteurs abordent également la question des fêtes régionales en Côte d'Ivoire. Si ces productions scientifiques ont permis de comprendre les raisons pour lesquelles les objets culturels des Ivoiriens se trouvent dans les musées européens, elles n'abordent pas suffisamment la question de la mise en valeur du secteur de la culture comme vecteur de cohésion sociale, d'unité nationale et d'activités touristiques. Pour mener à bien cette étude, les axes ci-dessous sont dégagés :

- Le patrimoine culturel ivoirien à l'épreuve de la colonisation
- De la renaissance culturelle et la question du recouvrement des biens culturels ivoiriens
- Le patrimoine culturel : facteur d'unité nationale, de cohésion sociale et un levier économique

## 1. Le patrimoine culturel ivoirien à l'épreuve de la colonisation

La fin du XIX<sup>e</sup> siècle et le début du XX<sup>e</sup> siècle annoncent une ère nouvelle dans les relations entre les Européens et les Ivoiriens. Des contacts pacifiques à la brutalité physique, les sociétés traditionnelles ivoiriennes furent bouleversées. Des biens culturels furent brûlés, détruits ou extorqués aux populations autochtones ivoiriennes vaincues.

### 1.1. Les raisons historiques de l'occupation coloniale de la Côte d'Ivoire

Publiquement, l'expansion impérialiste de la France en direction de la Côte d'Ivoire trouve sa justification sur le plan économique, idéologique et humanitaire. L'évolution du capitalisme et de l'industrialisation de l'Europe furent à la base de la longue crise économique de 1873 à 1896. Cette situation amena, les Européens, notamment les Français à aller à la conquête des territoires des peuples appelés ivoiriens. À cette époque, l'annexion des colonies était perçue par les puissances impérialistes comme une solution à la question liée à la recherche de nouveaux marchés en vue de faire écouler des produits manufacturés mais aussi à celle de l'approvisionnement en matières premières dont les usines françaises en avaient besoin pour leur fonctionnement (J. N. Loucou, 2015 : 31). Ces colonisateurs sont galvanisés par l'idéologie selon laquelle les Africains ont besoin de civilisation. Ainsi, Victor Hugo, un poète français encourage les peuples européens à s'approprier l'Afrique. En témoignent ces propos de Victor Hugo rapportés par Jean Pierre Paulhac.

Emparez-vous de cette terre. Prenez-la. À qui ? A personne. Prenez cette terre à Dieu. Dieu donne la terre aux hommes, Dieu offre l'Afrique à l'Europe. Prenez-la. Où les rois apportent la guerre apportez la concorde. Prenez-la, non pour le canon, mais pour la charrue ; non pour le sabre, mais pour le commerce ; non pour la bataille, mais pour l'industrie ; non pour la conquête, mais pour la fraternité. [...] Versez votre trop plein dans cette Afrique, et du même coup résolvez vos questions sociales, changez vos prolétaires en propriétaires. Allez, faites ! Faites des routes, faites des ports, faites des villes ; croissez, cultivez, colonisez, multipliez (J. P. Paulhac, 2011 : 27).

À l'instar de nombreux intellectuels européens<sup>1</sup>, Hugo dépeint une Afrique dépourvue de toute civilisation et que l'Europe a l'obligation de conduire vers un monde meilleur, humanisé au nom de l'universalisme. L'œuvre coloniale était alors motivée par la volonté du Blanc d'apporter la civilisation aux Noirs, taxés de « *peuplades* », « *sauvages* », « *primitives* », (A. Tirefort, 1979 : 170), exaltant ainsi la suprématie de l'eurocentrisme sur les Africains. Pour

---

<sup>1</sup> Arthur Gobineau, Friedrich Hegel, Rudyard Kipling ont développé des théories racistes, porté des regards péjoratifs sur les Noirs et leurs valeurs culturelles. Pour ces auteurs, la colonisation est une chance pour les Africains.

y parvenir, la France décide de se lancer à la conquête des peuples africains, en faisant table rase de tout ce qui pourrait l'en empêcher, c'est-à-dire, les résistances. Motivés par la volonté de panser les maux causés par la traite négrière, de créer un environnement favorable à la libre circulation des hommes et des marchandises, la France, puissance coloniale n'hésita guère à envoyer en Côte d'Ivoire, de nombreux explorateurs, dont les plus célèbres furent Marcel Treich-Laplène, Louis Gustave Binger (J. N. Loucou, 2015 : 35). Ce fut dans l'allégresse et dans la convivialité que ces premiers explorateurs français furent accueillis avant d'être rejetés, plus tard, par des populations ivoiriennes révoltées (K. Djéni, 1985 : 43).

### **1.2. De l'hospitalité à l'hostilité**

Deux méthodes caractérisent la conquête française de la Côte d'Ivoire : la méthode pacifique (1898-1907) et la méthode brutale (1908-1916). S'agissant de la première période, ce fut dans un environnement ponctué de rencontres festives, cordiales et amicales que les premiers explorateurs furent accueillis. Ce fut le cas de Binger qui, accompagné d'une faible escorte, parvint à traverser plusieurs localités ivoiriennes dont Niellé, Ouangolo, Bondoukou, Bassam et Kong où il fit la connaissance de Karamoko-Oulé, roi de la cité.

Sabana me présenta d'abord à Karamoko-Oulé, qui me souhaita la bienvenue au nom de tous ceux qui étaient assis près de lui. Je fus ensuite remis entre les mains de Diarawary Ouattara, chef de la ville de Kong (sorte de maire), qui me fit également très bon accueil. Ce dernier me confia de nouveau à Karamoko-Oulé qui avait demandé à m'offrir l'hospitalité. Karamoko-Oulé mit à ma disposition son chef de captifs [...] en lui donnant l'ordre de me pourvoir de tout ce dont je pouvais avoir besoin (L. G. Binger, 1975 : 291).

De ce climat de cordialité, ces premiers blancs parvinrent à établir la confiance entre la France, puissance coloniale et les populations locales. Ces explorateurs étaient pour la plupart des officiers de marine tels que Bouët-Willaumez (1837-1839) ou d'infanterie comme ce fut le cas de Binger dont le périple dura de 1887 à 1889. Ces missions d'exploration avaient pour but de préparer la politique d'expansion et de conquête de la Côte d'Ivoire puis permettre aux localités visitées d'accéder aux produits manufacturés européens (L. G. Binger, 1975 : 9). Cette collaboration aboutit, par ailleurs, à la ratification de nombreux traités de protectorat et d'amitié avec les chefs locaux<sup>2</sup>. Ces premiers aventuriers français découvraient un territoire qui allait

---

<sup>2</sup> Selon Djéni Kobina, le successeur de Bouët-Willaumez, le lieutenant Fleuriot de Langle a signé plusieurs traités avec les chefs locaux de la Basse-côte. En 1844 ce fut le cas avec le chef de San Pédro et le roi du Sanwi, Amon N'douffou ; en 1845 avec le roi de Tabou. Mais le plus célèbre fut le traité signé le 19 février 1842 avec le roi de Bassam, Quashy Peter. Cf. Djéni Kobina dans NAGEL, Encyclopédie de voyage Côte d'Ivoire, p.36.

devenir une colonie française le 10 mars 1893. Ils s'affichaient comme des protecteurs qui cherchaient à créer un climat favorable aux activités commerciales.

Outre le commerce avec les populations africaines, ces envoyés de la France avaient pour mission de créer des postes qui devaient attester de la présence des Français. Ainsi furent créés de nombreux postes dont celui de Grand-Bassam, Tabou, Assinie sur le littoral ; de Zaranou, Tiassalé, Ouossou, Toumodi et de Kodiokoffi (Encyclopédie Africaine et Malgache, 1964, p.16). Cependant, à partir de 1908, la méthode de collaboration évolue très vite. Passant de l'hospitalité à l'hostilité, les rapports entre colonisés et colonisateurs se dégradent rapidement. Gabriel Angoulvant, le nouveau gouverneur entend accélérer le processus d'exploitation de la colonie. Ces propos en sont une illustration.

À l'instar des puissances colonisatrices voisines, notamment l'Angleterre et le Portugal, la tutelle coloniale [sous Angoulvant] s'engage, dès les premières heures de la colonisation, à tirer grand profit de ses possessions territoriales. Elle oblige ainsi, les populations autochtones à renoncer, en partie, à la culture vivrière, au profit de la culture spéculative, comme celle du café ou du cacao (K. Djéni, 1985 : 43).

Voulant donner suite à la réaction de son ministre de tutelle, le nouveau gouverneur de la colonie de Côte d'Ivoire décida d'imposer les colonisés, de les réquisitionner en vue de l'exécution des travaux d'intérêt général tels que la construction du chemin de fer, celle de la nouvelle capitale (Bingerville), des routes et des ponts. En témoigne cette lettre-circulaire :

De longtemps encore, il faudra donc que nos sujets viennent au progrès malgré eux, comme certains enfants acquièrent l'éducation en dépit de leur répugnance. [...]. L'indigène est cupide ; que sa cupidité nous serve donc à lui rendre plus désirable la possession des éléments nouveaux de richesse dont nous avons résolu de le doter et dont, à son tour, la colonisation européenne tirera profit par la suite<sup>3</sup>.

Ces mesures sont rejetées par les populations qui décident à leur tour de faire barrières contre ce qu'elles considèrent comme une atteinte à leur liberté et à leur dignité. Partout, des résistances furent organisées. Mais auparavant, des signes annonciateurs de ce refus avaient déjà donné l'alerte dans le cercle du Baoulé nord, en 1898, précisément à Gbêkêkro, chez les Faafouè. À ce sujet, Pierre Kipré écrit :

Tout en construisant le camp, le capitaine [chef de la garnison] ordonna la destruction du marché aux esclaves et leur libération. Cette décision mécontenta profondément les hôtes baoulé. [...] Deux jours par semaine, n'allant pas au champ, les villageois furent contraints de saluer le drapeau français ; ils furent également sommés de ravitailler en vivres les tirailleurs, puis fournir des manœuvres pour des travaux au poste militaire. Insatisfait des

<sup>3</sup> Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire (A.N.C.I), X-31-18, Lettre-circulaire du gouverneur Angoulvant, Bingerville le 26 novembre 1908.



multiples dons et services rendus par la population, le capitaine Benoit exigea davantage à un peuple qui n'en pouvait plus. Cette situation conduisit les Faafouè à la révolte, première des insurrections qui, sporadiquement, dressèrent les Baoulé contre les colonisateurs entre 1898 et 1911 (P. Kipré, 1985 : 114).

Devant ce refus, le chef de l'administration coloniale décida d'envoyer des colonnes d'expédition punitive composées des troupes coloniales. C'est alors que la méthode brutale appelée encore *la pacification* est mise en œuvre dans un contexte douloureux où, des villages ont été pillés, détruits, brûlés suivis de la déstabilisation de l'économie locale, de l'organisation politique, sociale et culturelle. Ainsi, le patrimoine culturel matériel, notamment de nombreux objets culturels et rituels sont pillés, brûlés d'autres sont emportés comme ce fut le cas d'Ayékwé, le tambour de guerre des tchamans<sup>4</sup> ou encore celui des N'gban, un sous-groupe de l'ethnie baoulé, arraché aux siens puis livré aux flammes vers 1905. (Encyclopédie générale de la Côte d'Ivoire, 1978 : 296). La photographie ci-dessous en est une illustration.

---

<sup>4</sup> En effet, selon la tradition orale tchaman du Goto Bidjan, en 1916, l'administrateur des colonies, Simon reçut l'ordre du Gouverneur de « pacifier » le pays qui, à maintes reprises résiste aux autorités françaises d'occupation. Dès lors, l'administration coloniale organise des expéditions punitives contre les villages Tchaman « rebelles ». À chaque opération, les troupes coloniales et ses milices locales découvrent que les Bidjan sont informés des opérations et unis pour défendre le village attaqué. C'est plus tard que le rôle du chef tambour djidji Ayékwé fut découvert. Simon organisa alors une expédition punitive contre Adjamé, lieu où est entreposé le djidji Ayékwé. Avertis, les Tchaman défendent, bec et ongle, leur bien culturel. Cependant, mieux armés, recevant du renfort du camp des gardes d'Abidjan, sous ordre de Simon, les soldats enlèvent de force le tambour et coupent ainsi la communication entre des peuples résistants. Ayékwé passa un séjour au camp Gallieni avant d'être déporté en France. C'est alors qu'il réalise la pacification des villages soumis. Par la suite, les clans Mando se soumettent à l'autorité d'occupation.

**Photographie N°1 : tambour de guerre des N'gan**



Source : *Encyclopédie générale de la Côte d'Ivoire*, 1978 : 296

Appelé *klinkpli* en langue Baoulé, ce grand tambour fait partie des membranophones. On le retrouve, en général, chez les Akans, peuple majoritairement installé au sud, au centre et à l'est de la Côte d'Ivoire. Imposant par sa taille, sa forme tubulaire, le grand tambour est taillé dans du bois débarrassé de son écorce et évidé (A. Konin, 2007 : 24).

Ce tambour est joué exclusivement par des gens de la cour royale. Comme un éclaireur ou un instrument de communication, le *klinkpli* avait pour fonction d'annoncer l'arrivée d'un visiteur important, le décès d'un noble, la déclaration de guerre ou encore l'ouverture de grandes festivités en pays akan (A. Konin, 2007 : 24). Sur ordres de Gabriel Angoulvant, les troupes coloniales mirent à feu et à sang de nombreux villages. Ainsi du nord au sud, de l'est à l'ouest en passant par le centre, des résistances furent organisées par les Bété, Dan, Wê, Abbey, Koyaka, Guéré, Attiée, Baoulé, Gouro à l'effet d'apporter une réplique à l'œuvre de pacification entamée par la puissance coloniale (J. N. Loucou, 2016 : 74). Plusieurs chefs de résistance furent tués, les plus chanceux étaient contraints à la déportation comme ce furent le cas de Kassy Dihyé et de Zokou Gbeuli, successivement chef Agni et des Bété du zèblé à Daloa (J. N. Loucou, 2016 : 74).

Vers la fin du XIXe siècle, quand le colonisateur atteint le pays sénoufo, il découvre une région dévastée et affaiblie par d'incessantes guerres que Tièba et Ba Bemba Traoré, les derniers rois de Sikasso livraient aux Sénoufo. Par ailleurs, avec le soutien de Mory Touré, un guerrier

Zerma, Samory Touré déstabilisa le pays Tagbana et Djimini sous-groupes Sénoufo (J. N. Loucou, 1984 : 30).

Dès 1915, tout le territoire ivoirien était pacifié et entièrement soumis aux autorités coloniales. Au terme de leur rapport, Felwine Sarr et Bénédicte Savoy étaient parvenus à dégager l'impact dévastateur de cette période de la pacification sur la vie culturelle des peuples colonisés d'Afrique. « L'aliénation et déculturation intentionnelle des populations soumises dont l'équilibre psychologique est brisé, parfois définitivement, par le départ d'objet-repère transmis de génération en génération » (F. Sarr et B. Savoy, 2018 : 5). Ce passage montre qu'un peuple privé de ses biens culturels, est un peuple déconnecté de son histoire, de sa vie culturelle, religieuse et artistique léguées par ses ancêtres. Abondant dans le même sens, le philosophe allemand, Carl Heinrich, cité par Felwine Sarr et Bénédicte Savoy, apporte des éclaircis sur les motivations qui justifient l'acte de captation des biens culturels du vaincu.

En s'intéressant à la culture du vaincu, le vainqueur transforme en fait sa victime en chose, la prive des nourritures spirituelles qui fondent son humanité et lui adresse pour ainsi dire ce « verdict barbare » : « qu'il te soit plus difficile, à l'avenir, de t'instruire et de te cultiver ! Que l'on arrache au génie et au goût de tes plus nobles fils les modèles qui pourraient les conduire à l'immortalité, que les belles choses de l'art, qui diffusent entre les nations des sentiments aimables et humains soient soustraites de vos regards à tout jamais (C. Heinrich, 1798 : 293).

Comparable à un viol, à une prise d'otage, à un emprisonnement ou encore à une déportation d'intellectuels, la captation des objets culturels constitue un moyen qui brise la fierté, l'honneur, l'âme et l'essence des peuples vaincus et soumis à la colonisation.

Au sortir de la colonisation, animés par la volonté de faire de l'industrie culturelle et touristique un des piliers de leur développement, les Ivoiriens multiplient les actions en vue de reconquérir et de reconstituer leur fierté, leur mémoire culturelle, spirituelle et artistique.

## **2. De la renaissance culturelle vers le recouvrement des biens culturels ivoiriens**

Au lendemain de son indépendance, consciente de l'importance de la culture dans son développement et dans sa relation avec les autres nations, la Côte d'Ivoire plaide pour le retour de ses biens culturels détenus par l'ex puissance coloniale : la France.

## 2.1. L'ère de la prise de conscience

Dans sa volonté de réaliser la nation ivoirienne, les dirigeants ivoiriens s'attachent à faire de la culture un élément fédérateur des populations. Les devises *l'unité dans la diversité*<sup>5</sup> ou encore *Une seule cité plusieurs peuples* en sont les slogans de cette politique.

Pour donner corps à cette orientation, sur le plan institutionnel, un secrétariat d'Etat chargé des Affaires Culturelles est mis en place, le premier décembre 1971 suivi d'un ministère des Affaires culturelles, le quatre mars 1976. En 1978, un décret en détermine les attributions et le fonctionnement (Encyclopédie Générale de la Côte d'Ivoire, 1978 : 1064).

Au regard de ces dispositions, la Côte d'Ivoire s'engage résolument sur la voie de la valorisation de ses potentialités culturelles. Dès lors, les dirigeants ivoiriens décident de répertorier et de sauvegarder tout ce qui relève du patrimoine culturel national. Pour atteindre cet objectif, le politique crée la Direction du Patrimoine Culturel (DPC) avec pour mission de répertorier, sauvegarder et de promouvoir le patrimoine culturel matériel, c'est-à-dire, les sites culturels, les musées, les objets culturels, les monuments et le patrimoine culturel immatériel notamment les fêtes traditionnelles, les danses, les chants, les festivals et les carnivals à travers dans plusieurs régions de la Côte d'Ivoire.

Au-delà de ces dispositions institutionnelles, l'État multiplie des rencontres scientifiques, à l'effet de faire de la culture, un des points d'ancrage de sa politique de développement. Ainsi, en 1977, à l'issue d'un séminaire national dont le thème s'intitule *la place et le rôle de la culture en Côte d'Ivoire*, une charte culturelle fut adoptée (Encyclopédie Générale de la Côte d'Ivoire, 1978 : 1064). Celle-ci sert de guide à l'action culturelle en Côte d'Ivoire. Les Ivoiriens sont donc tournés résolument vers la valorisation touristique des animations culturelles d'envergure. De cette dynamique, les grandes aires de civilisations deviennent des espaces de promotion des fêtes traditionnelles populaires, des carnivals et des festivals régionaux, en vue de sauvegarder et vulgariser le potentiel culturel et linguistique des peuples ivoiriens. En célébrant son patrimoine culturel immatériel, par la valorisation de leurs danses, chansons, poésies chantées, proverbes, contes, récits historiques ou épiques, légendes, l'Ivoirien exprime sa fierté, sa vivacité et sa résilience devant l'impérialisme culturel entretenu par le colonisateur. Dans ses travaux sur la vie culturelle à Bouaké, Ouattara Brahim notait que :

---

<sup>5</sup> *L'unité dans la diversité* (l'orientation de la politique culturelle de Côte d'Ivoire) ou encore *Une seule cité plusieurs peuples* (devise de la ville de Bouaké), sont des slogans qui en appelle à l'union malgré la grande et riche diversité culturelle qui caractérisent les populations ivoiriennes et celles venues s'installer en Côte d'Ivoire.

Par leurs caractères spécifiquement autochtones, *le goumbé, l'adjosse, le petit lo* et tant d'autres formes de loisirs propres aux Bouakéens offrirent un site idéal d'analyse des processus de colonisation, de résistance à la domination culturelle et d'affirmation des différentes identités en cours dans la ville de Bouaké. Ainsi, les populations africaines investissaient-elles les milieux festifs tels Koko, Dougouba, pour donner un second souffle à leurs cultures locales. Elles firent de la danse, un vecteur d'affirmation culturelle, identitaire et la capacité de résistance des cultures locales face au rouleau compresseur de l'idéologie culturelle du colonisateur. (B. Ouattara, 2018 : 314).

Si, le patrimoine culturel immatériel n'a pu être dompté par l'action du colonisateur, par contre, pendant la colonisation, les ivoiriens ont été spoliés de leur patrimoine culturel matériel. Depuis 1960, date de son indépendance, la Côte d'Ivoire ne cesse de mener des actions dans le but de reconquérir ses biens culturels encore logés dans les musées occidentaux.

## **2.2. Luites pour la conquête du patrimoine culturel ivoirien**

Plusieurs missions sont organisées à l'effet de récupérer ces objets culturels confisqués et exposés comme des butins de guerre. Ces requêtes émanant des autorités ivoiriennes font suite à de nombreuses rencontres interafricaines sur la culture.

En 1969 par exemple, sous l'égide de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), un manifeste culturel panafricain fut adopté par le symposium du premier festival culturel panafricain, Alger. À cette table ronde, la question de la sauvegarde de la culture africaine était au cœur des débats. Les participants s'étaient engagés à faire de la culture, le socle de leur identité en tant qu'Africain et le moteur de leur progrès. À cet effet, le symposium a rappelé ce qui suit :

La conservation de la culture a sauvé les peuples africains des tentatives de faire d'eux des peuples sans âmes et sans histoires. La culture les préserva. Il est bien évident qu'ils [les Africains] veulent désormais qu'elle leur serve à prendre le chemin du progrès et du développement car la culture, cette création permanente et continue, si elle définit les personnalités, si elle relie les hommes entre eux, impulse aussi le progrès. Voilà pourquoi l'Afrique accorde tant de soins et de prix au recouvrement de son patrimoine culturel, à la défense de sa personnalité et à l'éclosion de nouvelles branches de sa culture. [En conséquence ils proposent] d'engager toutes les démarches nécessaires y inclus par l'intermédiaire des institutions internationales, pour récupérer les objets d'art et les archives pillés par les puissances coloniales (Manifeste culturel panafricain, 1969 : 10).

Aussi, en 1970, l'Organisation des Nations Unies pour l'Education la Science et la Culture (UNESCO) adopte-t-elle une convention dite la convention de 1970 de la restitution des objets d'art pillés durant les grandes guerres. Cette convention fut adoptée le 14 novembre 1970 et est entrée en vigueur le 24 avril 1972. Sur 143 pays qui l'ont ratifié, la Côte d'Ivoire occupait la

67<sup>e</sup> place. Une ratification intervenue le 09 janvier 1981<sup>6</sup>. La requête des chefs d'État africains était donc légitime, dans la mesure où des chefs d'État européens avaient bénéficié des retombées de cette convention. Ce furent le cas de la France et de l'Autriche.

Mieux, en 2016, Patrice Talon, le président du Bénin exige de la France, le recouvrement des biens culturels de son pays. Quand, le président de la France, Emmanuel Macron arrive au Burkina Faso, en novembre 2017, il est imprégné de toutes ces revendications formulées par les Africains. Il annonce alors publiquement la restitution de ces biens pris injustement aux africains. Par cet aveu, le Président français vient rétablir la justice et s'acquitter d'un devoir moral.

Pour atteindre son objectif, il met en place une équipe composée de deux chercheurs : l'économiste sénégalais Felwine Sarr et l'historienne Française Bénédicte Savoy. À l'issue de leurs travaux, ces chercheurs produisent un rapport qu'ils remettent au chef de l'Etat français, le 23 novembre 2018. Ce document révèle que 85% à 90% du patrimoine culturel des Africains sont hors de l'Afrique et précise, par ailleurs, que cette spoliation s'est déroulée pendant la colonisation. En conséquence, le rapport recommande la restitution de ces biens culturels aux ayant droits. Cela relève d'une question de droit et de morale, car les Africains en ont besoin pour renforcer leur identité culturelle, leur économie et rétablir la vérité historique sur leur passé. L'impact économique des animations culturelles et les visites de musées se traduisent par la mobilisation de nombreux touristes nationaux et internationaux.

### **3. Le patrimoine culturel : facteur d'unité nationale, de cohésion sociale et un levier économique**

Festivals de danses traditionnelles, carnivals, fêtes de l'igname, rites et cérémonies religieuses font partie des événements transversaux qui rapprochent les Ivoiriens. Vecteurs de mixité et de sociabilité, ils contribuent à la culture de la tolérance et à la consolidation de la cohésion sociale.

#### **3.1. Le patrimoine culturel : facteur d'unité nationale et de cohésion sociale**

De la diversité de son peuplement, la Côte d'Ivoire est riche d'une multitude de formes et d'expression culturelles.

Au nord, dans la province de la civilisation du poro, les Sénoufo pratiquent des animations culturelles et religieuses. C'est le cas de la danse du tchologo, une danse qui a lieu tous les sept

---

<sup>6</sup> <https://whc.unesco.org/fr/etatsparties/> consulté le 7 juin 2023, 21 heures 42.

ans et sanctionnée par la sortie des *tchélé*, c'est-à-dire les candidats à l'initiation. Quant aux Malinkés, ils célèbrent le *krouroubi* une animation culturelle relevant de la tradition mandingue et qui vient couronner la fin du carême musulman.

Dans la province de la civilisation du masque, localisée à l'ouest, les Dan et les Wê mettent sur pied successivement le *guéva*, ou le festival des masques de la région des dix-huit montagnes en 1980 et le *nihidalé* en 2017. À ces occasions de grandes festivités, les fêtes sont sanctionnées par la sortie des masques de réjouissance. C'est l'exemple du masque échassier, appelé *guégblin* par les populations locales.

Enfin, dans le pays Akan qui couvre le centre, le sud et l'est de la Côte d'Ivoire, les populations ont en partage la province de la civilisation de l'igname. Annuellement, ils célèbrent la fête de l'igname avec l'ensemble des Ivoiriens. À ce propos, voici ce que dit Amon d'Aby cité par Georges Niangoran Bouah :

Cette fête est célébrée par les vivants pour rendre une action de grâce aux esprits bénéfiques auxquels la terre doit la paix et la fécondité ; elle est ensuite la commémoration des morts qui ne cessent de veiller sur les hommes et de leur procurer tout ce qui leur est nécessaire pour vivre heureux ; elle est enfin, pour ces derniers, une occasion de purification et de réjouissance dans la paix et l'abondance retrouvées. (G. Niangoran Bouah, 1985 : 121).

Comme la fête de l'igname, d'autres festivités sont tout aussi bien célébrées, il s'agit du *lôwu* chez les Adioukrou, du *dipri* chez les Abidji, le *fokwé* chez les Akans lagunaires et la danse du sage, chez les Aboma. Toutes ces festivités exaltent la diversité et la richesse du patrimoine culturel immatériel des Ivoiriens. La fête devient dès lors, un trait d'union qui unit les populations. Durant les festivités du *festival sénang* ou du *nihidalé* les autres aires culturelles sont invitées à prendre part à la fête, un geste qui vient renforcer le sentiment d'appartenance au groupe organisateur.

C'est également l'espace où se joue le jeu des alliances à plaisanterie entre peuples alliés. Par cette forme de fraternité interculturelle, les alliés apprennent à partager leur émotion, leur sentiment tout en réaffirmant le pacte de non-agression mutuel. En cela, la culture véhicule l'esprit de tolérance, de paix tout en témoignant ainsi leur volonté de vivre ensemble et de consolider la cohésion sociale.

### **3.2. Patrimoine culturel, un levier économique**

Parallèlement aux animations culturelles, l'on assiste à un regain du public pour la valorisation du patrimoine culturel matériel. Un intérêt qui se traduit par l'émergence d'une forme de tourisme : le tourisme culturel.

À partir de 2018, l'année du lancement du slogan sublime Côte d'Ivoire, les autorités ivoiriennes décident de faire de leur pays une destination culturelle et touristique. Cette politique ambitionne de s'adosser au secteur de la culture, un outil de développement local. Ainsi, elle prévoit la construction d'un musée par région. Une mesure qui intègre cet espace culturel dans le développement local et touristique. Outre les infrastructures économiques telles les unités de transformation de produits agricoles dans plusieurs régions, pour exister, séduire et attirer de nombreux visiteurs, la ville doit se doter d'équipement d'ordre culturel (M. Terrisse, 2007 : 45).

Par ailleurs convaincus par le Rapport de la CNCED 2017, qui analyse l'impact positif de la culture sur l'économie et le développement local, les dirigeants ivoiriens veulent tirer profit de ce secteur d'activités. À l'instar de plusieurs pays africains, ils s'engagent dans la lutte pour la restitution de leurs biens culturels. Mais avant, à la différence du Bénin qui dispose déjà d'infrastructures pour abriter ses objets culturels, la Côte d'Ivoire opte pour un retrait en douceur et progressif en raison du nombre insuffisant d'infrastructures d'accueil, notamment des musées. Une telle vision pour la culture fait intégrer la ville au développement local, avec la construction d'un musée par région. Une stratégie qui inclut l'action culturelle au cœur de la ville. Ce qui fait de chaque localité, une spécificité en matière d'offre culturelle. Dans cette optique, les régions du nord sont dotées de musées qui valorisent les biens culturels sénégalais encore exposés en Europe. Dans le grand-ouest ivoirien, l'État y prévoit un espace devant abriter le riche patrimoine culturel immatériel constitué de nombreux masques initiatiques. Quant à l'aire culturelle akan, elle abriterait les riches attributs de la chefferie akan et de nombreux objets culturels dont ces peuples en ont été expropriés pendant l'occupation coloniale. Avec *Sublime Côte d'Ivoire*, le musée intègre, sur l'ensemble du territoire, la fonction éducative et culturelle (M. Terrisse, 2007 : 45), par la diffusion de l'histoire et du génie créateur des peuples ivoiriens.



## Conclusion

L'analyse portée sur le patrimoine culturel dans la consolidation de l'unité nationale a permis de découvrir un pan de l'histoire coloniale et post coloniale de la Côte d'Ivoire. Dans une perspective sociale et culturelle, l'étude a révélé les dommages causés, suite à la pénétration coloniale française dans les territoires des peuples ivoiriens. De 1908 à 1912, devant le refus de populations autochtones, les troupes coloniales, sous la gouvernance de Gabriel Angoulvant, de nombreux villages sont saccagés et brûlés, des biens culturels sont détruits ou emportés comme butins de guerre. Au cours de cette même période, les troupes samoriennes déstabilisent les peuples sénoufo de Côte d'Ivoire; tandis que de 1925 à 1952, sous la pression du *culte de la corne* ou *massa*, un fétiche conduit par des néo traditionnalistes venus du Mali, ces peuples du nord sont spoliés de leurs masques, statues en bois ou en laiton et de nombreux objets culturels au profit des missionnaires européens. De cette déstabilisation générale de la société traditionnelle ivoirienne, les peuples de Côte d'Ivoire perdent leur patrimoine culturel matériel. Au lendemain des indépendances, en 1960, les autorités ivoiriennes s'engagent dans la lutte pour la reconquête et la valorisation de leur identité culturelle. Au regard des enjeux économiques et touristiques en lien avec le secteur de la culture, l'Etat ivoirien décide du recouvrement de ses biens culturels. La question qui nous semble intéressante à partir de cette étude, est celle-ci : Que font les dirigeants ivoiriens pour sauvegarder leur culture face aux changements climatiques ou à la menace des groupes terroristes, sources de déplacement massifs des populations autochtones ?

## References bibliographiques

- BINGER Louis Gustave, 1975, *Du Niger au golfe de Guinée par le pays de Kong et le Mossi : 1887-1889 Tome 1*, Paris, Hachette et compagnie, 526p.
- BOUAH Niangoran Georges, 1987, « la culture : Généralités », in *Encyclopédie de voyage CÔTE D'IVOIRE*, Genève, NAGEL p.105-131.
- Encyclopédie générale de la Côte d'Ivoire*, 1978, Abidjan, NÉA, Tome 3, 1192p.
- KIPRÉ Pierre, 1992, *Histoire de la Côte d'Ivoire*, Abidjan, AMI, 112p.
- LOUCOU Jean Noël, 2008, *Côte d'Ivoire : les résistances à la conquête coloniale*, Abidjan, CÉRAP, 148p.
- LOUCOU Jean Noël, 2016, *La Côte d'Ivoire coloniale*, Abidjan, CÉRAP, 365p.

« Manifeste culturel panafricain », 1969, *Souffles*, N0 16-17, p.9-13.

OUATTARA Brahima, 2018, *Festivités et loisirs à Bouaké de 1914 à 1990*, Thèse Unique de Doctorat, soutenue le 23 octobre 2018 à Bouaké, à l'Université Alassane Ouattara Université, 425p.

PAULHAC Jean-Pierre, 2011, « Victor Hugo et l'Afrique ou la naïveté « civilisationnelle ». », *Images & Mémoires*, N°29, p.26-28.

TERRISSE Marc, 2007, Musée et développement local et touristique : Les facteurs de réussite, *Espaces 250* N° juillet-aout, p.44-52.

TIREFORT Alain, 1979, *Le bon temps, approche de la société coloniale étude de cas : La communauté Française en basse Côte d'Ivoire pendant l'entre-deux guerres, 1920-1940*, Thèse de Doctorat de 3<sup>ème</sup> cycle, Paris VII, 2 volumes, 525p.